

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE Passé en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :
CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC

Situé au : Rue URBAIN V – 13002 Marseille
Tel : 06 35 57 35 06
Mel : gestionnaire.0134472r@ac-aix-marseille.fr

Personne responsable du marché : Mme NEGREL Isabelle, Provisseure.

Ce présent cahier comporte 2 feuillets numérotés de 1 à 2.

Article 1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC

L'établissement qui passe le marché est le LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC, représenté par son Provisseur.

Article 2 – OBJET DU MARCHE ET DUREE DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la location et la maintenance de 5 MULTIFONCTIONS A3 et 13 matériels A4, sur le site de la CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE à Marseille.

Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Article 3 – PROCEDURE APPLICABLE

Le marché est passé en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Une négociation pourra être engagée avec les fournisseurs après le dépôt des offres.

Les variantes ne sont pas acceptées.

Article 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comporte :

- le présent cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières,

Fournis par le candidat :

- les pièces particulières : annexes éventuelles
- le bordereau de prix
- l'acte d'engagement

Article 5 – MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être téléchargés sur le site « AJI France » à l'adresse suivante : <http://www.aji-france.com>

Article 6 -PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats sont invités à envoyer leur offre via le portail de l'AJI
Offre : **TMP/141589**

Article 7 – DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

DATE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES : 24 juin 2024 à 12 H.

Article 8 – CONTENU ET DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité de l'offre est fixée au 30/07/2024.
Les offres sont obligatoirement rédigées en langue française.

Les candidats transmettront notamment à l'appui de leur offre une documentation technique des matériels ainsi qu'une fiche descriptive détaillée portant sur le mode opératoire des interventions de maintenance.

En outre il est demandé aux candidats de fournir à l'appui de leur offre toutes informations relatives à la politique « développement durable » de leur entreprise notamment en ce qui concerne la consommation des appareils, le cycle de vie du copieur et les matériaux composant le copieur et les consommables, son reconditionnement et le traitement des déchets.

Article 9 – SELECTION DES OFFRES

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énumérés ci-dessous :

- Qualité des produits : Caractéristiques techniques des machines (adaptation aux besoins de l'établissement, nombre de copies, simplicité d'utilisation, définition, qualité, vitesse, volume maximum par mois, capacité des bacs, caractéristiques chargeurs et capacité ...) : pondération 30 %
- Qualité des services associés : Qualité de la maintenance, assistance technique, délais d'intervention ... : pondération 40 %
- Prix : pondération : 30 %

Article 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir toute information complémentaire sur ce marché, le candidat peut s'adresser à :
mel : gestionnaire.0134472r@ac-aix-marseille.fr